

Règlement concours photos nature

ABC de Clavy-Warby

CONCOURS PHOTOS NATURE

Atlas de la Biodiversité Communale de Clavy-Warby



© Lucile P.

Faites nous connaître la faune, la flore et les paysages
de votre commune !!!

Secteur : commune de
Clavy-Warby

Impression et exposition
des photos sélectionnées

Deux catégories

Jeunes
(jusqu'à 16 ans)

Adultes



Remise des prix lors de
l'évènement de clôture de
l'ABC de Clavy-Warby

Sélection et vote ouvert
à l'ensemble des
habitants de la commune

Inscription gratuite
et ouverte à
l'ensemble des
habitants



© Lucile P. - Thécia du bouleau (*Thecia betulae*)

Les quatre saisons de la nature

1^{er} avril 2022 - 31 mars 2023



Pour plus de renseignements et
transmettre vos photos : 03.24.33.54.23
lucile.puech@renard-asso.org



Organisateurs

La commune de Clavy-Warby a initié en 2021 un Atlas de la Biodiversité Communale. Deux principaux objectifs à cette démarche :

- Inventorier la faune, la flore et les habitats naturels afin de mieux connaître la biodiversité de son territoire.
- Sensibiliser les élus et les citoyens à la biodiversité locale.

Dans ce cadre, un concours photos nature est organisé sur la commune. Ce concours a pour ambition d'encourager les habitants à découvrir les richesses naturelles de leur territoire et à les partager au grand public.

Conditions générales et participants

Le concours photo est ouvert à l'ensemble des habitants de la commune de Clavy-Warby.

Deux catégories sont disponibles : **juniors** (jusqu'à 16 ans) et **adultes**.

Le concours se déroule sur les quatre saisons : **1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**.

Vous devrez réaliser votre inscription à l'adresse suivante : lucile.puech@renard-asso.org

Objet du concours

La photographie devra capturer un élément ou une scène qui témoigne de la biodiversité qui peut être retrouvé sur la commune (prairie, forêt, plante, oiseaux, insectes, etc.).

Les photographies devront être **impérativement prises sur la commune de Clavy-Warby**.

Les espèces devront être photographiées dans leur habitat d'origine. Un participant qui porterait atteinte à l'environnement et la faune sauvage sera disqualifiée.

Chaque participant pourra poster au **maximum 3 photographies**, pouvant apparaître dans des catégories différentes :

- Habitats et paysages
- Faune sauvage
- Flore sauvage

Le participant pourra utiliser l'appareil photographique de son choix.

Les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur, sans éclairage artificiel ni photomontage.

Comment participer ?

Pour être prises en compte, les photos des participants devront impérativement être envoyées avant **le 31 mars à minuit**.

Les photographies seront envoyées à l'adresse suivante : lucile.puech@renard-asso.org

Le participant devra renseigner sur sa photographie (nom de fichier) :

- Son nom
- Sa catégorie (adulte ou junior)
- La date

Dans la mesure du possible

- Le lieu
- Le type d'habitat ou l'espèce

Sélection et remise des prix

Les photographies seront soumises au vote des habitants de la commune.

La sélection se fera en deux temps.

La première sélection sera réalisée sur les photographies en version numérique.

Les photographies retenues en première sélection seront imprimées et exposées à la mairie de Clavy-Warby.

Ces photographies seront ensuite accessibles aux habitants de la commune qui procéderont au vote final.

La remise des prix sera organisée durant l'**évènement de clôture** de l'ABC de Clavy-Warby prévu en 2023.

Vous serez tenu informé des dates de sélection et de remise des prix au cours de l'année 2023.

Droits d'auteurs

Cession des droits et utilisation des photographies

Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, les participants, qu'ils soient gagnants ou non, autorisent à titre gratuit la commune de Clavy-Warby à reproduire et représenter leurs œuvres, notamment lors d'actions de promotion, de communication et de presse, sans limitation de durée ou géographique.

Les photographies des participants seront toujours utilisées avec la mention du nom de l'auteur.

BONNE CHANCE À TOUTES ET À TOUS !

